

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 avril 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HALIBURTON—LA DEMANDE DU RAPPORT DE L'ÉTUDE SUR LA PÊCHE HAUTURIÈRE DU HOMARD

[Traduction]

M. Charles E. Haliburton (South Western Nova): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège cet après-midi relativement à une question d'extrême intérêt pour ma circonscription, South Western Nova. Il s'agit de la pêche hauturière du homard.

A la Chambre, le 5 avril, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) une question à propos d'une certaine étude qui était censée avoir été entreprise il y a près de deux ans. Par la suite, tant à la Chambre qu'au comité permanent des pêches et des forêts, je suis revenu à la charge. Le 4 avril, en réponse à ma question, un fonctionnaire du ministère des Pêches n'a déclaré que le rapport serait disponible dans quelques semaines. Il a bien dit dans quelques semaines.

Dans moins d'une semaine, soit le 10 avril, le rapport que je demandais depuis un mois ou cinq semaines fut divulgué à un reporter de Halifax qui le fit paraître presque en entier dans le *Chronicle-Herald* de Halifax, le 11 avril. La publication du contenu de ce rapport et les commentaires qu'on a diffusés sur les ondes m'ont fort embarrassé étant donné qu'il s'agissait d'une affaire se produisant dans ma circonscription à laquelle je porte naturellement beaucoup d'intérêt. Cet incident m'a d'autant plus embarrassé que c'est moi, après tout, qui avait demandé la publication de ce rapport et que mes commettants le savaient. De fait, il avait été publié le 10 avril par suite de la pression que j'avais exercée sur le gouvernement par mes questions. Le fait que divers représentants des media m'aient demandé de commenter le rapport m'a causé encore plus d'embarras.

Je propose donc, monsieur l'Orateur, avec l'appui du député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que cette question et celle de la divulgation de telles déclarations soient renvoyées au comité permanent de la procédure et de l'organisation.

M. l'Orateur: Avant de pouvoir saisir la Chambre de cette motion en vue d'un débat et d'un règlement, la présidence doit décider s'il s'agit d'une question de privilège qui, à première vue, paraît fondée. Bien que le député puisse avoir motif à plainte ou à grief, je doute sérieusement que ce soit une question de privilège qu'il y aurait lieu de renvoyer au comité permanent des privilèges et des élections ou à quelque autre comité de la Chambre. Le

député a fait savoir sa cause, je pense, dans l'exposé de son grief à la Chambre, mais je ne suis pas certain qu'il servirait les intérêts de celle-ci de tenir un débat en ce moment.

M. Haliburton: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

AFFAIRES COURANTES

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'AJOURNEMENT DE PÂQUES

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 18 avril 1973, demeure ajournée jusqu'au lundi 7 mai 1973. Toutefois, si M. l'Orateur, après consultation avec le Gouvernement, devient convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il pourra faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction et la Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date; et

Que, si M. l'Orateur n'est pas en état d'agir par suite de maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur suppléant ou le vice-président des comités agira en son nom aux fins de convoquer la Chambre de nouveau.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ANNONCE DU RENOUELEMENT DE L'ACCORD NORAD POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les députés connaissent les deux principaux objectifs de notre politique de défense, à savoir, d'une part, la protection de la souveraineté du Canada et, d'autre part, une efficace collaboration, avec les États-Unis, à la défense de l'Amérique du Nord. Ces objectifs se réalisent en partie grâce à notre co-participation, avec les États-Unis, à l'accord du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord, lequel nous est plus familier sous le nom Accord NORAD.

Signé le 12 mai 1958, l'Accord NORAD devait porter sur une période de 10 ans. Après l'addition de nouvelles clauses, il fut renouvelé pour une période de 5 ans le 30 mars 1968. Comme cette période prend fin le 12 du mois prochain, nos deux gouvernements ont pris en considération la possibilité d'un autre renouvellement.

Le gouvernement américain est activement engagé dans la mise au point de systèmes perfectionnés de défense aérienne. En tout temps, le Canada a été tenu au courant des progrès réalisés et a collaboré activement à certains aspects de l'élaboration de ces systèmes.